

CHARTE D'ENLEVEMENT EMMAÜS LES ULIS



LE DON EST UN ACTE DE SOLIDARITÉ. Il est la ressource principale de nos associations Emmaüs. **Grâce à vos dons, nous luttons contre l'exclusion par l'accueil de compagnons et l'emploi de salariés en insertion.**

Cette charte constitue pour chacun d'entre nous un engagement mutuel. Le nôtre, celui de respecter vos dons en leur donnant une seconde vie au service des plus démunis. Le vôtre, en donnant des objets réutilisables, dont l'état et l'aspect nous permettent de mener à bien notre mission.

**En cas d'imprévu ou pour toute modification,
MERCI DE NOUS CONTACTER AU MINIMUM 72H A L'AVANCE
Tél : 01 69 07 95 45 Mail : logistique@emmaus-les-ulis.org**

Nos Engagements Ethiques

1. **Notre service de collecte à domicile est exclusivement gratuit.**
2. Les dons que nous collectons servent l'objet social et environnemental d'Emmaüs : **la lutte contre l'exclusion et la réduction de déchets sur le territoire.**
3. Nous nous engageons à donner une seconde vie aux objets que nous collectons :
 - En les donnant à des familles en grande difficulté (solidarités mobilières),
 - En les revendant dans nos boutiques solidaires pour financer l'hébergement et l'accompagnement de personnes en situation d'exclusion.

Nos Engagements Qualité

Nous nous engageons à :

1. Respecter la tranche horaire communiquée par notre service téléphonique ;
2. Collecter jusqu'au 2ème étage sans ascenseur. Au-delà, l'ascenseur devra pouvoir contenir les meubles ;
3. Collecter l'ensemble des objets figurant sur votre liste, dans la mesure où les objets donnés sont conformes aux engagements du donneur (voir ci-dessous) ;
4. Démonter les meubles si besoin, dans la mesure de nos possibilités ;
5. Vous envoyez un récapitulatif de votre demande par e-mail ainsi qu'un SMS de rappel avant notre passage.

Les Engagements du Donateur

Lors d'une demande de collecte à domicile, tout donateur s'engage à :

1. **Etre présent et joignable sur la tranche horaire communiquée** par notre service téléphonique ;
2. Prévenir notre service téléphonique au minimum 72 heures à l'avance en cas d'imprévu ou pour toute modification ;
3. **Donner des objets encombrants mais réutilisables et, en bon état** pour les meubles, matelas... , en état de marche pour le gros électroménager et les télévisions ;
4. Communiquer la liste la plus précise possible des dons pour éviter tout retrait tardif ;
5. **Préparer votre collecte :**
 - Débrancher les appareils électriques et les arrivés d'eau et de gaz,
 - Décrocher les objets suspendus aux murs et au plafond.

Emmaüs ne pourra être tenu pour responsable des dégradations occasionnées dans votre domicile.

6. **Faciliter la collecte :**
 - Réserver une place de stationnement en bas du domicile concerné (si besoin contacter les services compétents),
 - Libérer les accès (hall, portes, couloirs).

Remarques

- **En aucun cas, les objets ne pourront être sortis par les accès extérieurs (fenêtres, balcons).**
- **Les textiles, arts de la table, jouets et livres ne seront collectés à domicile qu'en accompagnement d'au moins un meuble ou d'un gros électroménager**

Toute notre équipe vous remercie de nous aider à intervenir dans les meilleures conditions.

MERCI DE NOUS AIDER À AIDER.